







REGLEMENT

Le comité Haute-Savoie FFC et la station de Praz de Lys-Sommand organisent la 15ème édition de la grimpée cycliste du col de la Ramaz le dimanche18 août entre Mieussy (salle des fêtes) et le sommet du col de la Ramaz (distance 14km).

Départ: 13h30 salle des fêtes Mieussy.

Permanence et accueil : Dimanche 18 août de 12h à 13h15 à la salle des fêtes de Mieussy.

La remise des prix aura lieu à 15h au sommet du Col

Renseignements et Inscriptions :

www.cyclisme-haute-savoie.com ctd@cvclisme-haute-savoie.com

Article 1 : L'épreuve est organisée par le comité départemental de cyclisme sous l'égide de la Fédération Française de cyclisme et de son réglement Chaque participant doit respecter le code de la route . La présence de signaleurs ne signifie en

aucun cas que la route est réservée à l'épreuve.

Article 2 : Le port du casque rigide est obligatoire pour tous ainsi qu'un certificat médical de non contre

indication à la pratique des activités du cyclisme en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés et les licenciés FFCT

Article 3 : Les droits d'engagement sont :

- 10 € pour les licenciés et 12 € pour les non licenciés majoration de 2€ pour les inscriptions sur place.
- Article 4 : Les Dossards sont à retirer à la salle des fêtes de Mieussy , prévoir 4 épingles à nourrice
- Article 5: les concurrents doivent obligatoirement satisfaire aux pointages sur le parcours (dossard visible et obligatoire)
- Article 6 ; Les différentes catégories récompensées sont :
 - Dames : deux catégories (moins de 35 ans et 36 ans et plus) - Hommes : cinq catégories (de 17 à 29 ans, $\,30$ à 39 ans, $\,40$ à 49 ans, $\,50$ à 59 ans, 60 ans et plus)
- Article 7 : Des arbitres seront placés sur le parcours afin de constater et sanctionner toute irrégularité de course
- Article 8 : Chaque participant doit obligatoirement être assuré en responsabilité accident
- Article 9 : L'inscription à la grimpée de la Ramaz implique l'acceptation du présent règlement.

Sexe :
Ville :
E-mail :
N° de licence :

Tarifs:

Licenciés: 10€ Non licenciés: 12€

- certificat médical de non contre indication à la pratique des activités de cyclisme en compétition de moins d'un an obligatoire pour les non licenciés + licenciés FFCT.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale (modèle www.cyclisme-haute-savoie.com) devra être jointe au bulletin d'inscription.

Inscriptions sur place : majoration de 2€

Règlement à l'ordre du comité Haute-Savoie FFC.

Inscription à envoyer à :

Alexandre Balaud, 379, chemin de la Pareusaz, 74370 VILLAZ ctd@cyclisme-haute-savoie.com

Je reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement et en accepter toutes les clauses.

Signature: Fait à le le